

# ATLAS RÉGIONAL

Corse



Effectifs  
d'étudiants  
en 2017-2018



[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Cet ouvrage est édité par  
**le ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation**  
Sous-direction des systèmes d'information  
et des études statistiques  
1 rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

**Directrice de la publication**  
Isabelle Kabla-Langlois

**Réalisation / Département des outils  
d'aide à la décision**  
Yann Caradec  
Patrick Marchegay

**Maquette**  
STDI  
Solutions Techniques Didactiques et Innovantes

**Impression**  
AMI  
Ateliers Modernes d'Impressions

ISSN 1625-6247  
e-ISBN 978-2-11-155091-9  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2019

L'atlas régional des effectifs étudiants est un outil extrêmement précieux, permettant de disposer d'une approche territorialisée de l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur français.

Organisé par région, il propose une vision à la fois synthétique et précise des territoires de l'enseignement supérieur : ses représentations cartographiques permettent une vision claire et globale de la répartition des effectifs tandis que ses tableaux donnent le détail de ces effectifs par agglomération et commune selon les types de formation.

Dans les premières pages de cet atlas, les cartes nationales donnent une vision d'ensemble de la distribution des effectifs étudiants sur le territoire français, pour les principaux domaines de formation et par cycle d'étude, puis par grands secteurs disciplinaires, avec une focalisation sur les universités et les autres établissements directement sous tutelle du MESRI. Ces cartes permettent ainsi de positionner les régions les unes par rapport aux autres.

Le cœur de l'ouvrage est ensuite constitué de cartes régionales. Celles-ci présentent de manière détaillée les filières proposées et les effectifs inscrits dans chaque unité urbaine. Les formations et les effectifs des régions voisines sont également indiqués, afin de situer chaque région dans son environnement de proximité.

La qualité des données est garantie par le système d'information conçu par le service statistique du MESRI, le SIES, qui organise la remontée annuelle fiabilisée des inscriptions étudiantes en France. Une attention particulière est portée aux éléments méthodologiques et au glossaire, en fin d'ouvrage, pour faciliter la compréhension des données.

Reflète de la diversité de notre système d'enseignement supérieur et sa distribution dans les territoires, l'atlas constitue un outil indispensable pour appréhender sa structuration territoriale dans une optique de compréhension et d'analyse et pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies territoriales. Il s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à la composante territoriale des politiques et des stratégies d'enseignement supérieur, marquées par une approche locale de plus en plus prégnante.

La politique de site, inscrite dans la loi de 2013 relative à l'enseignement supérieur, et dynamisée par la nouvelle ordonnance, prise en 2018, relative aux nouveaux instruments de politique de site, trouve une traduction directe dans les données diffusées dans l'atlas. Pour les regroupements qui ont mutualisé certaines formations, le nombre d'étudiants inscrits dans celles-ci est identifiable, par localisation fine, aux côtés des informations relatives aux formations non mutualisées, du moins à ce stade, proposées par les établissements de ces mêmes regroupements.

Les collectivités locales, pour leur part, ont une action déterminante en matière d'enseignement supérieur, aux côtés de l'Etat : en 2017, elles lui consacraient plus de 600 millions d'euros, avec une action portant essentiellement sur le soutien à l'immobilier et les aides aux étudiants. La connaissance fine du maillage territorial des formations, et des effectifs étudiants concernés, est donc essentielle pour tous les acteurs qui interviennent au niveau local ou qui s'intéressent à cette intervention.

**Isabelle Kabla-Langlois**

*Sous-directrice des systèmes d'information  
et des études statistiques*

*Direction générale de l'enseignement supérieur  
et de l'insertion professionnelle*

*Direction générale de la recherche  
et de l'innovation*

## Notes de lecture

Cet atlas présente les effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements et les formations de l'enseignement supérieur, recensés dans les systèmes d'information et enquêtes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales, des Sports et de la Culture.

Le regroupement de ces sources peut entraîner, à la marge, la présence de doubles comptes dans les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, car les étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs formations sans être repérés du fait de l'absence d'identifiant unique généralisé.

L'unité géographique utilisée dans cet ouvrage est l'unité urbaine, que l'on peut assimiler à l'agglomération. Pour l'Île-de-France et les Collectivités d'outre-mer, l'unité géographique retenue est la commune.

Cette édition prend en compte le zonage en unité urbaine défini en 2010 par l'Insee à partir du recensement de la population 2007.

## Retrouver l'Atlas régional sur le site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



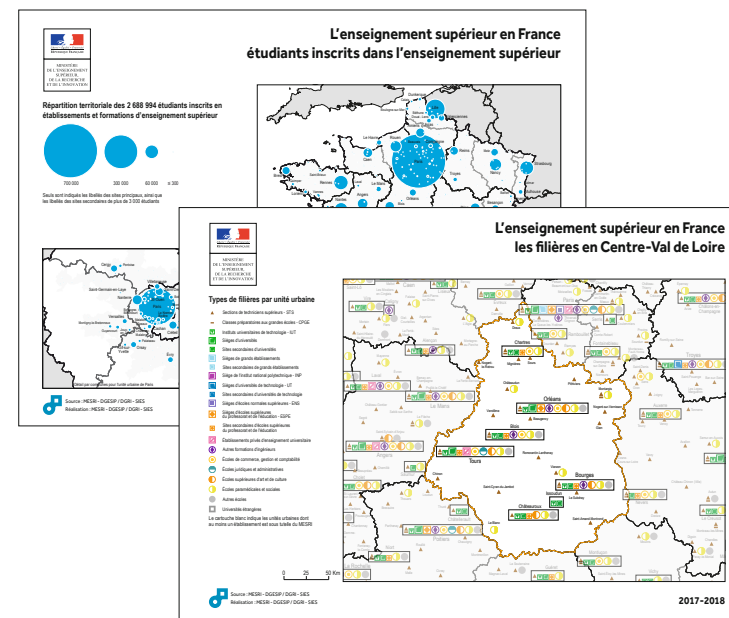
### ► La publication :

- L'ensemble de l'Atlas régional
- Le fascicule national
- Les fascicules régionaux

### ► Les données :

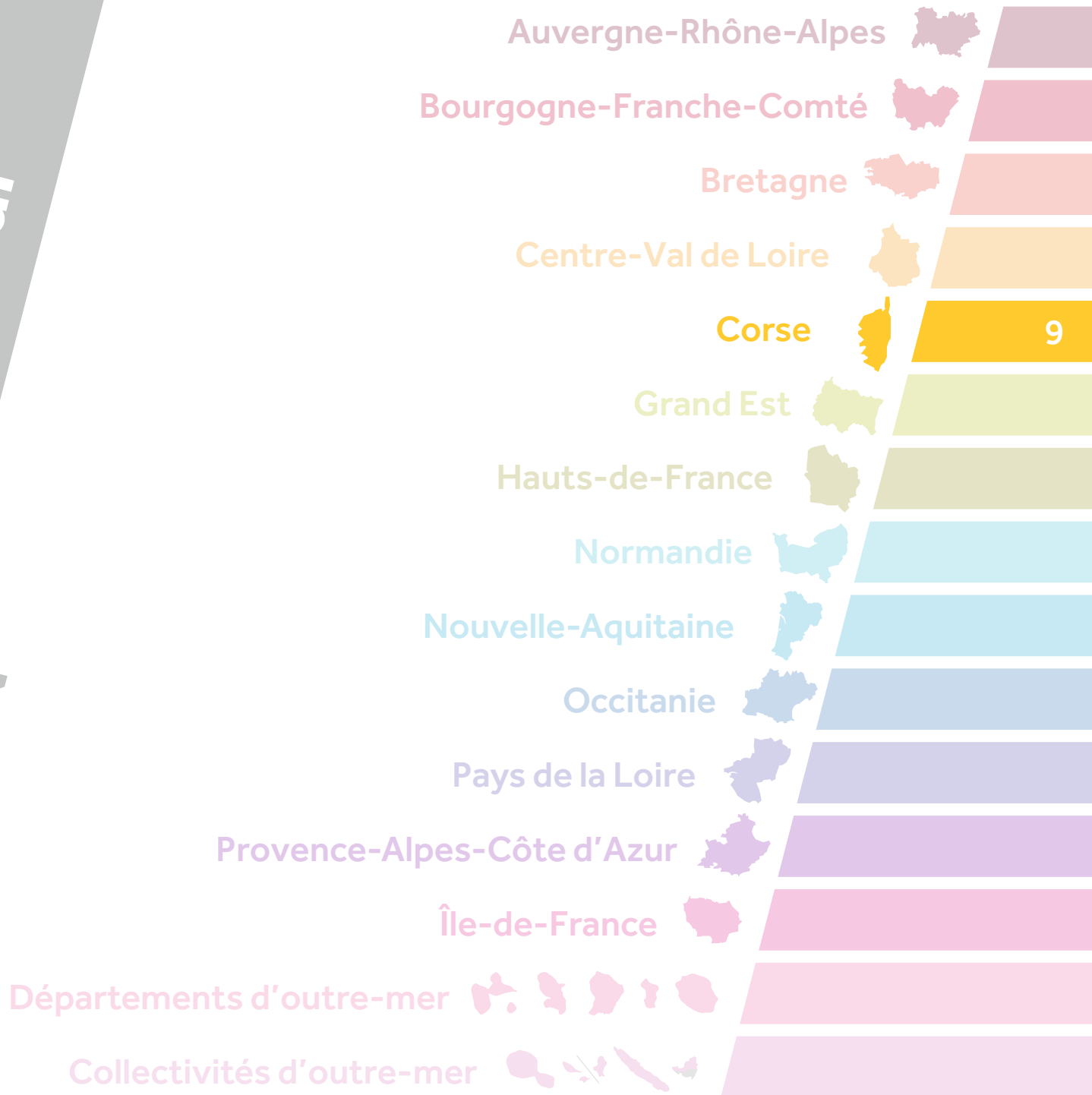
- Le tableau des effectifs d'étudiants en 2017-2018
- Le jeu de données historiques sur les étudiants inscrits de 2001-2002 à 2017-2018 localisés au niveau des communes, unités urbaines, départements, académies et régions,

<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/>



### ► Les cartes nationales et régionales

# L'enseignement supérieur EN RÉGION



## Comment lire les tableaux

Implantations	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MESRI	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles para-médicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	dont DUT	dont formations d'ingénieurs
XX-Département 1																	
Unité Urbaine 1																	
Unité Urbaine 2																	
Unité Urbaine 3 <i>Commune 3-1</i> <i>Commune 3-2</i>																	
Unité Urbaine 4																	
Unité Urbaine 5 <i>Commune rurale 6</i>																	
Unité Urbaine 7																	
Unité Urbaine 8 <i>Commune 8-1</i> <i>Commune 8-2</i> <i>Commune 8-3</i> <i>Commune 8-4</i>																	
Unité Urbaine 9* <i>Commune 9-1</i>																	
XX-Département 2																	
Unité Urbaine 10																	
Unité Urbaine 9* <i>Commune 9-2</i> <i>Commune 9-3</i> <i>Commune 9-4</i>																	
Unité Urbaine 11																	
Unité Urbaine 12 <i>Commune 12-1</i> <i>Commune 12-2</i> <i>Commune 12-3</i>																	
Unité Urbaine 13																	
Unité Urbaine 14																	
Unité Urbaine 15 <i>Commune 15-1</i>																	
Total régional																	

Les sources et champs de données de ces catégories sont précisés en p. 204.

← Une unité urbaine, désignée en romain et en gras, est un ensemble de communes abritant au moins 2 000 habitants dont aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Les autres communes, désignées en romain et en maigre, sont classées comme communes rurales. Les limites définies dans cette édition sont celles définies par l'Insee en 2010 à partir des résultats du recensement 2007 de la population.

Somme de tous les effectifs d'étudiants formés dans la région, l'académie, le département, l'unité urbaine ou la commune.

← Une même unité urbaine peut s'étendre sur un ou plusieurs départements. Ces unités sont distinguées par un astérisque lorsque les unités de formation de celles-ci sont situées dans des communes de départements différents.

Somme des effectifs d'étudiants inscrits dans les formations de DUT.

← Lorsque des unités de formation existent sur plusieurs communes de l'unité urbaine, le détail communal par structure de formations est également présenté.

Somme des effectifs d'étudiants inscrits dans les formations d'ingénieurs des universités, des INP, des UT, des grands établissements et des autres écoles.

## Effectifs d'étudiants en 2017-2018 par région

régions	CPGE*	STS et assimilés	universités	grands établissements MESRI	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles para-médicales et sociales**	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	dont DUT	dont formations d'ingénieurs
Auvergne-Rhône-Alpes	10 232	28 795	204 351	5 463		1 918	8 212	6 280	15 006	22 352	2 107	10 899	14 938	7 971	338 524	17 320	23 272
Bourgogne-Franche-Comté	2 904	10 102	49 634	570	2 713		2 431	94	1 259	3 072	s	619	5 180	s	80 296	5 012	4 899
Bretagne	4 145	15 467	76 401	391		456	2 995	2 250	7 193	4 837	s	2 754	5 835	s	126 924	6 653	8 853
Centre-Val de Loire	2 318	8 324	42 472				2 264	133	1 138	574	s	863	5 171	s	64 794	4 511	3 091
Corse	108	491	3 923				296			46	145		482	60	5 551	426	40
Grand Est	6 201	21 352	81 436	59 270	3 089		5 451	12	4 356	8 087	728	3 729	12 215	3 387	209 313	12 778	14 102
Hauts-de-France	6 728	26 320	128 141		4 308		7 400	7 389	11 266	11 685	376	4 653	15 485	4 494	228 245	10 611	16 115
Normandie	2 774	11 885	63 760				3 270		5 394	7 611	13	1 389	6 471	1 930	104 497	7 011	6 497
Nouvelle-Aquitaine	5 170	21 606	127 755	2 466			4 737	20	4 675	19 998	1 913	5 937	11 289	2 875	208 441	10 082	8 718
Occitanie	6 841	24 394	158 810	15	3 751		6 666	3 526	10 530	12 837	397	4 901	9 980	10 245	252 893	10 578	14 641
Pays de la Loire	4 310	16 704	69 952				3 605	8 265	8 416	7 394	304	5 643	5 780	4 630	135 003	5 716	10 292
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 938	17 893	109 900	106			4 553	94	3 292	12 018	184	4 375	10 871	2 902	172 126	7 780	5 754
<b>Total province</b>	<b>57 669</b>	<b>203 333</b>	<b>1 116 535</b>	<b>68 281</b>	<b>13 861</b>	<b>2 374</b>	<b>51 880</b>	<b>28 063</b>	<b>72 525</b>	<b>110 511</b>	<b>7 706</b>	<b>45 762</b>	<b>103 697</b>	<b>44 410</b>	<b>1 926 607</b>	<b>98 478</b>	<b>116 274</b>
Île-de-France	27 068	44 049	372 797	36 227		3 812	13 184	7 408	35 631	61 600	3 285	45 597	28 830	27 147	706 635	17 093	42 347
<b>Total métropole</b>	<b>84 737</b>	<b>247 382</b>	<b>1 489 332</b>	<b>104 508</b>	<b>13 861</b>	<b>6 186</b>	<b>65 064</b>	<b>35 471</b>	<b>108 156</b>	<b>172 111</b>	<b>10 991</b>	<b>91 359</b>	<b>132 527</b>	<b>71 557</b>	<b>2 633 242</b>	<b>115 571</b>	<b>158 621</b>
Guadeloupe	500	2 013	5 861				483					14	578	154	9 603	226	58
Guyane	74	679	2 580				780			47			61	29	4 250	182	
Martinique	395	2 353	4 255				574			155		86	555	255	8 628	225	
Mayotte		458	1 027							43			103	24	1 655		
La Réunion	772	3 667	13 637				1 102	298		163		256	1 290	241	21 426	579	95
<b>Total DOM</b>	<b>1 741</b>	<b>9 170</b>	<b>27 360</b>				<b>2 939</b>	<b>298</b>		<b>408</b>		<b>356</b>	<b>2 587</b>	<b>703</b>	<b>45 562</b>	<b>1 212</b>	<b>153</b>
Total France hors COM	86 478	256 552	1 516 692	104 508	13 861	6 186	68 003	35 769	108 156	172 519	10 991	91 715	135 114	72 260	2 678 804	116 783	158 774
Collectivités d'outre-mer	477	2 892	5 727				469	247		120			258		10 190	126	
<b>Total France entière</b>	<b>86 955</b>	<b>259 444</b>	<b>1 522 419</b>	<b>104 508</b>	<b>13 861</b>	<b>6 186</b>	<b>68 472</b>	<b>36 016</b>	<b>108 156</b>	<b>172 639</b>	<b>10 991</b>	<b>91 715</b>	<b>135 114</b>	<b>72 518</b>	<b>2 688 994</b>	<b>116 909</b>	<b>158 774</b>
Étranger			8							1 910		65			1 983		
<b>Total général</b>	<b>86 955</b>	<b>259 444</b>	<b>1 522 427</b>	<b>104 508</b>	<b>13 861</b>	<b>6 186</b>	<b>68 472</b>	<b>36 016</b>	<b>108 156</b>	<b>174 549</b>	<b>10 991</b>	<b>91 780</b>	<b>135 114</b>	<b>72 518</b>	<b>2 690 977</b>	<b>116 909</b>	<b>158 774</b>

\* hors 81 étudiants inscrits en CPGE dans les universités, \*\* effectifs de l'année 2016-2017,

s : secret statistique





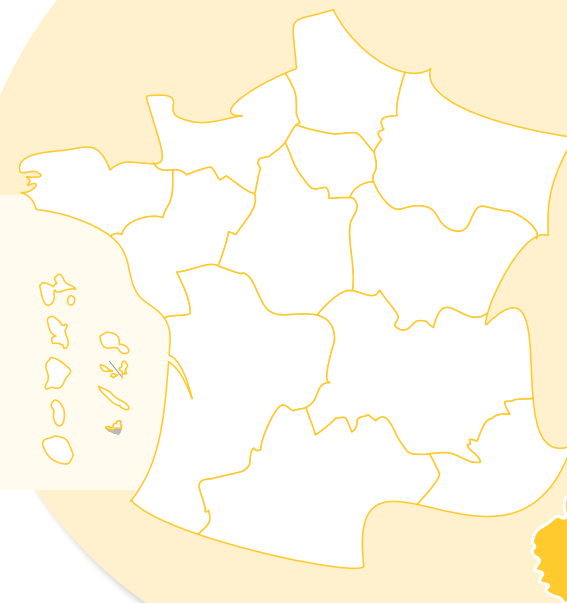
## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



## POPULATION

### Population sans doubles comptes

**336 469** habitants en 2018, soit  
**0,5 %** de la population de la France  
**38,8** habitants au km<sup>2</sup>  
**+ 5,1 %** d'évolution entre 2013 et 2018



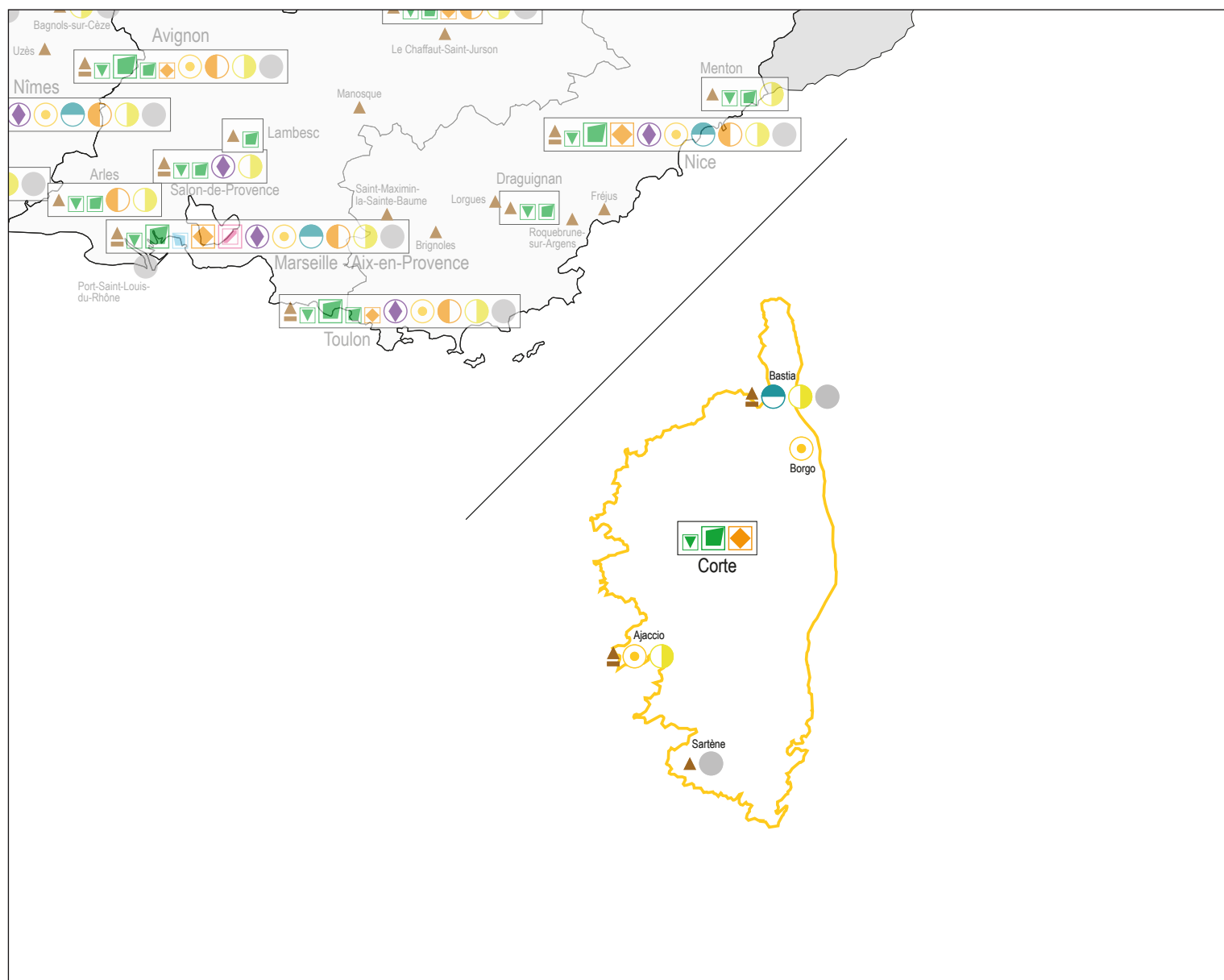
### Évolution du nombre d'étudiants inscrits

	2012-2013	2017-2018	
<b>Corse</b>	5 006	5 551	+ 10,9 %
<b>France métro + DOM</b>	2 379 205	2 678 804	+ 12,6 %
<b>poids</b>	0,2 %	0,2 %	

### Bacheliers – session 2017

	effectifs de bacheliers				évolution depuis 2012	taux de réussite au bac
	généraux	technologiques	professionnels	ensemble		
<b>Corse</b>	1 317	491	592	2 400	+ 6,5 %	91,4 %
<b>France métro + DOM</b>	337 714	128 488	177 570	643 772	+ 5,6 %	87,9 %

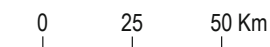
## Filières de l'enseignement supérieur en 2017-2018



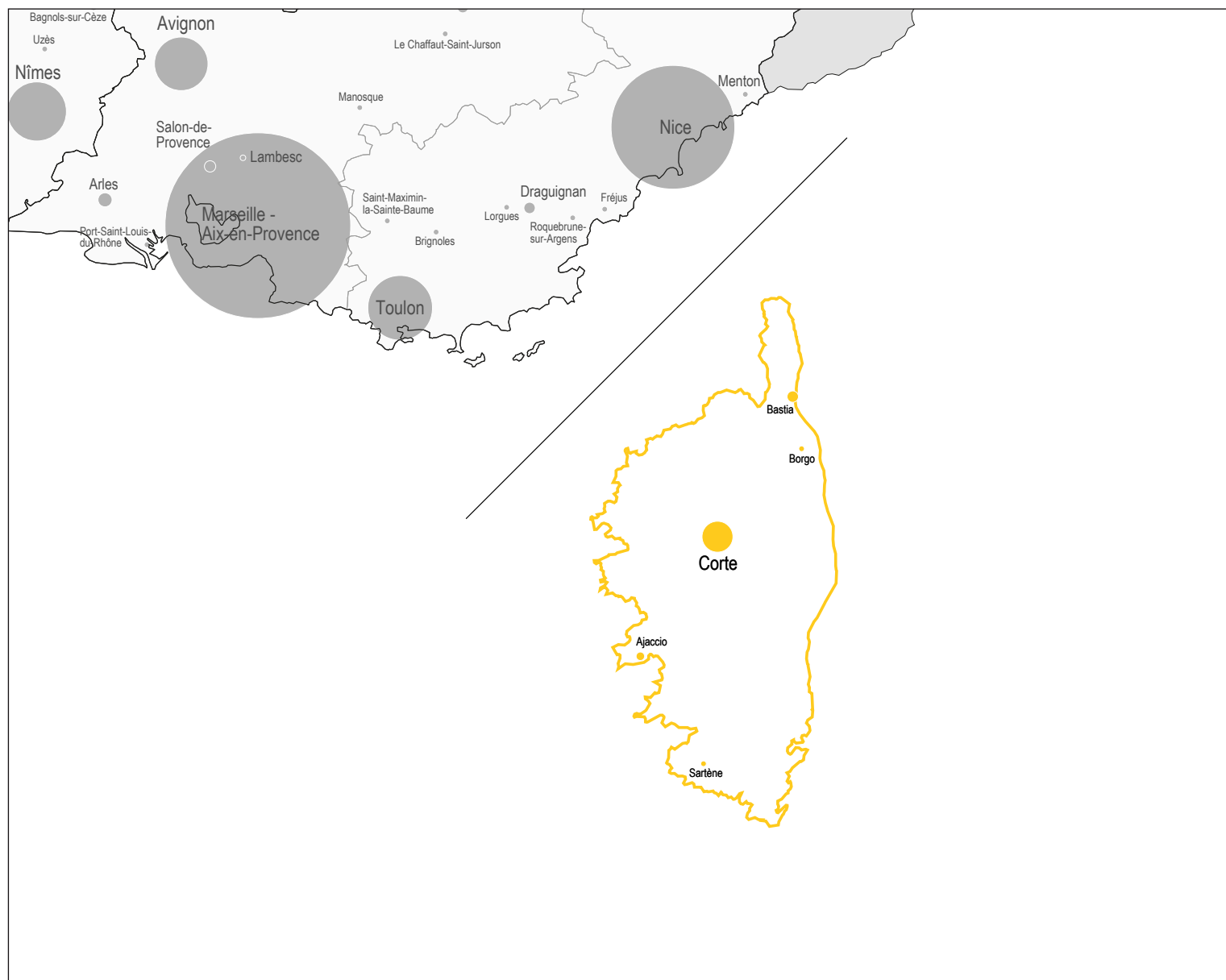
### Types de filières par unité urbaine

- ▲ Sections de techniciens supérieurs - STS
- Classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE
- ▼ Instituts universitaires de technologie - IUT
- Sièges d'universités
- Sites secondaires d'universités
- Sièges de grands établissements
- Sites secondaires de grands établissements
- Siège de l'institut national polytechnique - INP
- Sièges d'universités de technologie - UT
- Sites secondaires d'universités de technologie
- Sièges d'écoles normales supérieures - ENS
- Sièges d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation - ESPE
- Sites secondaires d'écoles supérieures du professorat et de l'éducation
- Établissements privés d'enseignement universitaire
- ◆ Autres formations d'ingénieurs
- Écoles de commerce, gestion et comptabilité
- Écoles juridiques et administratives
- Écoles supérieures d'art et de culture
- Écoles paramédicales et sociales
- Autres écoles
- Universités étrangères

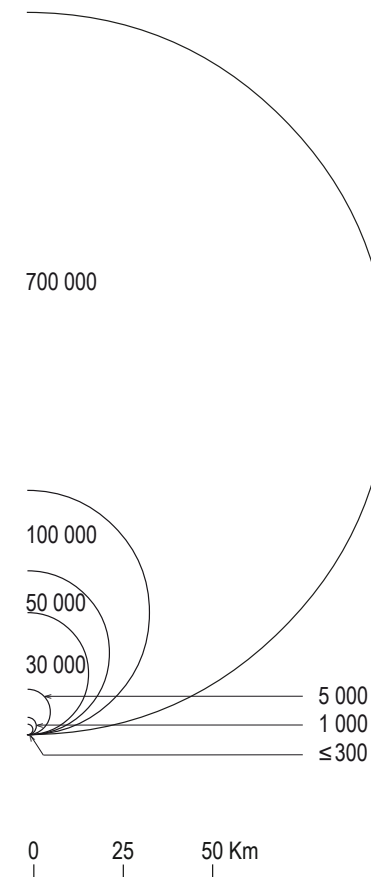
Le cartouche blanc indique les unités urbaines dont au moins un établissement est sous tutelle du MESRI



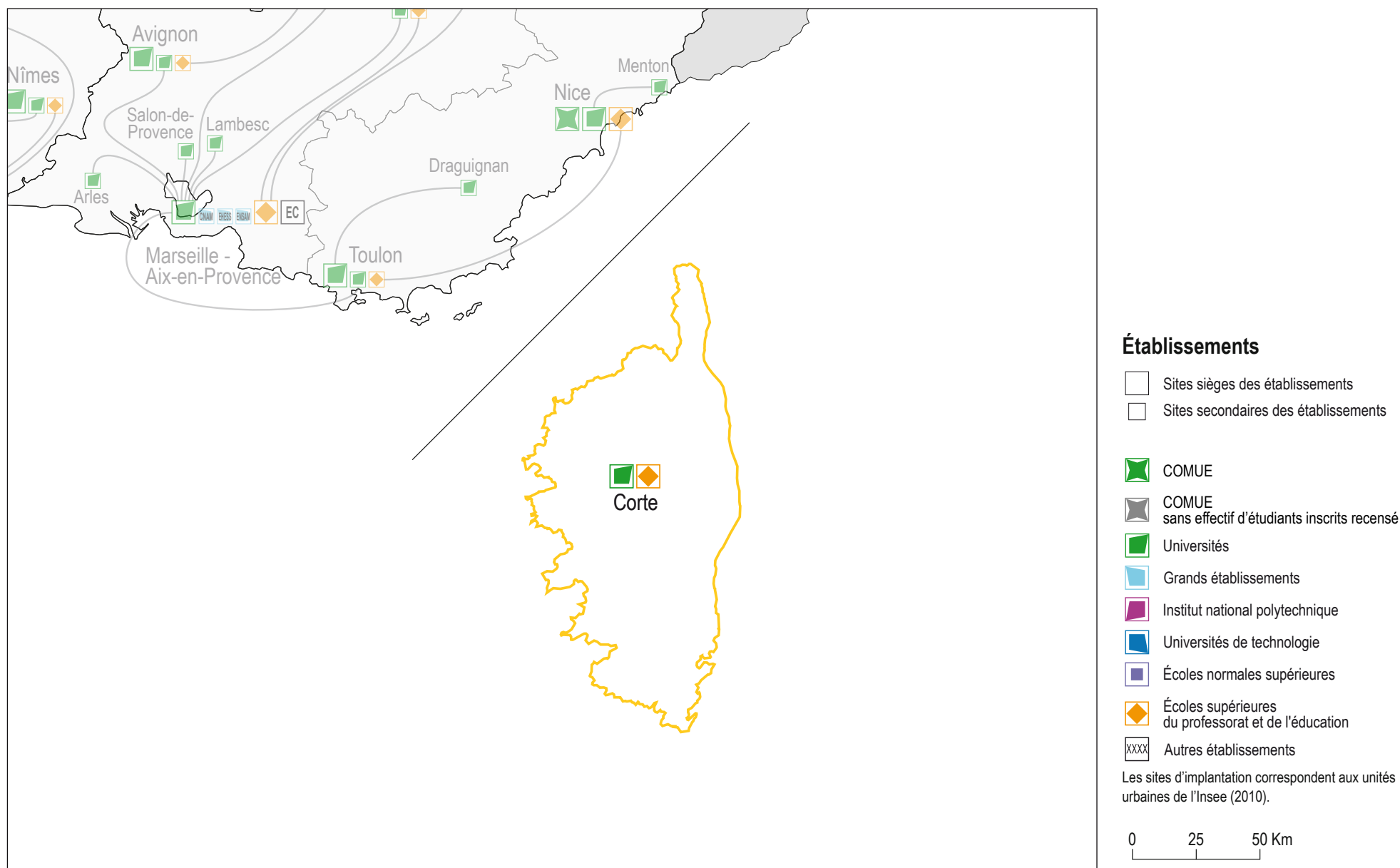
## Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018



Répartition régionale des 5 551 étudiants inscrits par unité urbaine



## Sites sièges et secondaires des établissements en 2017-2018



## Effectifs d'étudiants inscrits dans les établissements sous tutelle du MESRI et les formations d'ingénieurs en 2017-2018

### Nombre d'étudiants inscrits par établissement et par unité urbaine

établissements par commune	effectifs par cycle			dont formations			total
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	IUT	ingénieurs	santé	
<b>Corse Pasquale Paoli</b>	3 101	718	104	426	40	222	<b>3 923</b>
<i>Corte</i>	<i>3 101</i>	<i>718</i>	<i>104</i>	<i>426</i>	<i>40</i>	<i>222</i>	<i>3 923</i>
<b>ESPE Corse</b>		296					<b>296</b>
<i>Corte</i>		296					<i>296</i>

### Nombre d'étudiants inscrits dans les établissements, par unité urbaine

implantations	effectifs par cycle			dont formations			total
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	IUT	ingénieurs	santé	
<i>Corte</i>	3 101	1 014	104	426	40	222	4 219
<b>Corse</b>	3 101	1 014	104	426	40	222	<b>4 219</b>

### Nombre d'étudiants inscrits dans les formations d'ingénieurs, par unité urbaine

implantations	type d'établissements						total
	univ.	gd. étab. MESRI	UT-INP	autres étab. MESRI	étab. autres ministères	étab. privés	
<i>Corte</i>	40						40
<b>Corse</b>	40						<b>40</b>

## Effectifs d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 2017-2018

implantations	CPGE	STS et assimilés	universités	grands établissements MESRI	UT-INP	écoles normales supérieures	ESPE	établissements d'enseignement universitaire privés	autres formations d'ingénieurs	écoles de commerce gestion et comptabilité	écoles juridiques et administratives	écoles supérieures art et culture	écoles para-médicales et sociales	autres écoles de spécialités diverses	total enseignement supérieur	dont DUT	dont formations d'ingénieurs
2A - Corse-du-Sud	66	239								5			225	14	549		
Ajaccio	66	170								5			225		466		
Sartène		69												14	83		
2B - Haute-Corse	42	252	3 923				296			41	145		257	46	5 002	426	40
Bastia	42	252									145		257	46	742		
Borgo										41					41		
Corte			3 923				296								4 219	426	40
Corse	108	491	3 923				296			46	145		482	60	5 551	426	40

# *Annexes*

<b>Définitions</b>	16
<b>Lexique</b>	17
<b>Sigles</b>	18
<b>Abréviations</b>	18

# Définitions

	sources	champs des données
<b>Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)</b>	MENJ-MESRI - DEPP Ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche	Élèves inscrits en CPGE dans les établissements publics ou privés du MENJ ou des autres ministères.
<b>Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés</b>	MENJ-MESRI - DEPP Ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche	Élèves en formations post-baccalauréat assimilées aux STS (STS, DMA, DCESEF, classes de mise à niveau au BTS), dans les établissements publics et privés du MENJ ou des autres ministères.
<b>Universités</b>	MESRI - SIES	Inscriptions principales en universités (cf lexique) y compris la formation continue diplômante, par alternance, diplômes universitaires, DUT, DAEU, enseignement à distance et formations d'ingénieurs.
<b>Grands établissements du MESRI</b>	MESRI - SIES	Inscriptions principales (y compris la formation continue diplômante) dans 15 grands établissements sous tutelle du MESRI soit Agrosup Dijon CentraleSupélec, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École nationale des chartes, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, l'École pratique des hautes études, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Institut de physique du globe, l'Institut polytechnique de Bordeaux, l'Institut polytechnique de Grenoble, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Observatoire de Paris, Paris Dauphine et l'Université de Lorraine.
<b>Universités de technologie (UT), Institut national polytechnique (INP)</b>	MESRI - SIES	Inscriptions principales dans les UT de Belford-Montbéliard, Compiègne et Troyes et à l'INP de Toulouse, y compris la formation continue diplômante et les formations d'ingénieurs.
<b>Autres formations d'ingénieurs</b>	MESRI - SIES	Inscriptions principales dans les formations d'ingénieurs, des écoles publiques sous tutelle du MESRI (Ecoles centrales, INSA et autres) ou sous tutelle des autres ministères, ou dans les formations d'ingénieurs des écoles d'ingénieurs privées.
<b>Écoles normales supérieures (ENS)</b>	MESRI - SIES	Toutes formations de ces écoles.
<b>Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)</b>	MESRI - SIES	Inscriptions principales dans les masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).
<b>Établissements d'enseignement universitaire privés</b>	MESRI - SIES	Effectifs des formations préparant aux diplômes nationaux et autres diplômes délivrés par ces établissements.
<b>Écoles de commerce, gestion et comptabilité</b>	MESRI - SIES	Toutes formations d'enseignement supérieur de ces écoles (formations principales, cycles préparatoires, spécialisations, master et MBA).
<b>Écoles juridiques et administratives</b>	MESRI - SIES	Toutes formations d'enseignement supérieur de ces écoles.
<b>Écoles supérieures art et culture</b>	MESRI - SIES	Toutes formations d'enseignement supérieur de ces écoles, y compris les écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.
<b>Écoles paramédicales et sociales</b>	Ministère en charge de la Santé	Toutes formations d'enseignement supérieur de ces écoles. Données provisoires, données de 2016-2017 reconduites en 2017-2018.
<b>Autres écoles de spécialités diverses</b>	MESRI - SIES MENJ-MESRI – DEPP	Toutes autres formations d'enseignement supérieur.
<b>Diplôme universitaire de technologie (DUT)</b>	MESRI - SIES	Inscriptions principales dans les formations de DUT.



définitions	
<b>Premier, deuxième et troisième cycle</b>	Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le déroulement des études supérieures est organisé en cycles. Le nombre, la nature et la durée des cycles peuvent varier en fonction des études dispensées. Au cours de chaque cycle sont délivrés des diplômes nationaux ou des diplômes d'établissement sanctionnant les connaissances, les compétences ou les éléments de qualification professionnelle acquis. Les grades de licence, de master et de doctorat sont conférés respectivement à l'issue du premier, du deuxième et du troisième cycle (article L. 612-1 du code de l'éducation).
<b>COMUE</b>	Les COMUE (Communautés d'universités et d'établissements) sont des établissements publics assurant le rapprochement et la coordination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'un même territoire académique ou inter académique.
<b>Commune rurale</b>	Commune n'appartenant à aucune unité urbaine.
<b>Commune urbaine</b>	Commune appartenant à une unité urbaine.
<b>Établissements publics sous tutelle du MESRI</b>	Universités, Universités de technologie, Institut national polytechnique, Grands établissements du MESRI, Écoles d'ingénieur publics sous tutelle du MESRI.
<b>Formations d'ingénieurs</b>	Formations d'ingénieurs classiques, nouvelles formations d'ingénieurs et formations d'ingénieurs spécialisées donnant lieu à délivrance d'un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs.
<b>Formations d'ingénieurs universitaires</b>	Formations d'ingénieurs délivrées en universités : formations classiques, de spécialisation, ou en partenariat, y compris la formation continue diplômante, par alternance et enseignement à distance.
<b>Grands établissements MESRI</b>	Ensemble de 15 Grands établissements sous tutelle du MESRI : Agrosup Dijon, CentraleSupélec, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École nationale des chartes, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, l'École pratique des hautes études, l'Institut d'études politiques de Paris, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Institut de physique du globe, l'Institut polytechnique de Bordeaux, l'Institut polytechnique de Grenoble, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Observatoire de Paris, Paris Dauphine, l'Université de Lorraine.
<b>Population</b>	Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret 2003-485) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent.
<b>Secret statistique</b>	Certains établissements d'enseignement supérieur demandent que leurs données statistiques ne soient pas diffusées. Les données de certains croisements ne peuvent être fournies : les lignes qui concernent moins de 3 établissements dont au moins un a demandé la non diffusion de ses données ou dont les données non diffusables correspondent à plus de 85% des effectifs d'une ligne. Afin de préserver le secret statistique, certains croisements sont neutralisés(s).
<b>Site d'enseignement supérieur</b>	Unité urbaine ou commune rurale dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, quel que soit l'établissement (université, lycée, école, faculté privée...) ou la nature de la formation (universitaire ou non).
<b>Site d'enseignement supérieur MESRI</b>	Unité urbaine ou commune rurale dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une formation d'un établissement public sous tutelle du MESRI.
<b>Site siège</b>	Unité urbaine ou commune rurale abritant le siège d'un établissement public sous tutelle du MESRI.
<b>Site secondaire</b>	Unité urbaine ou commune rurale dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une formation d'un établissement public sous tutelle du MESRI hors du site siège.
<b>Taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur</b>	Rapport entre le nombre d'inscriptions de bacheliers de l'année dans l'enseignement supérieur de l'académie et le nombre de bacheliers de l'année, selon l'académie de scolarisation.
<b>Taux de réussite au baccalauréat</b>	Rapport entre le nombre d'admis au baccalauréat et le nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat ayant participé à au moins une épreuve.
<b>Unité urbaine</b>	Ensemble de communes abritant au moins 2 000 habitants dont aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Zonage établi à partir du recensement de la population par l'Insee en 2010.
<b>Universités</b>	Ensemble des 67 universités publiques, des COMUE avec des effectifs d'étudiants inscrits recensés (COMUE Bourgogne - Franche-Comté, COMUE Côte d'Azur, COMUE Grenoble Alpes, COMUE Paris Lumières, COMUE Paris sciences et lettres, COMUE Paris-Est, COMUE Paris-Saclay) ainsi que le CU de Mayotte et l'INU Jean-François Champollion.

# Sigles – Abréviations

Sigles	
<b>Agrosup</b>	Institut national supérieur des sciences agronomiques de l'alimentation et de l'environnement
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>CNAM</b>	Conservatoire national des arts et métiers
<b>COM</b>	Collectivités d'outre-mer
<b>COMUE</b>	Communauté d'universités et établissements
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles
<b>CS</b>	CentraleSupélec
<b>CU</b>	Centre universitaire
<b>DEPP</b>	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
<b>DGESIP</b>	Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
<b>DGRI</b>	Direction générale de la recherche et de l'innovation
<b>DMA</b>	Diplôme des métiers d'art
<b>DOM</b>	Départements d'outre-mer
<b>DUT</b>	Diplôme universitaire de technologie
<b>EC</b>	École centrale
<b>EHESS</b>	École des hautes études en sciences sociales
<b>ENC</b>	École nationale des chartes
<b>ENI</b>	École nationale d'ingénieurs
<b>ENS</b>	École normale supérieure
<b>ENSAM</b>	École nationale supérieure des arts et métiers
<b>ENSC</b>	École nationale supérieure de chimie
<b>ENSI</b>	École nationale supérieure d'ingénieurs
<b>ENS2M</b>	École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques
<b>ENSAIT</b>	École nationale supérieure des arts et industries textiles
<b>ENSEA</b>	École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications
<b>ENSIIE</b>	École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise
<b>ENSMA</b>	École nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique
<b>ENSSIB</b>	École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
<b>EPHE</b>	École pratique des hautes études
<b>ESPE</b>	École supérieure du professorat et de l'éducation
<b>IEP</b>	Institut d'études politiques
<b>INALCO</b>	Institut national des langues et civilisations orientales
<b>INP</b>	Institut national polytechnique
<b>INSA</b>	Institut national des sciences appliquées

<b>Insee</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>INU</b>	Institut national universitaire
<b>IP</b>	Institut polytechnique
<b>IPG</b>	Institut de physique du globe
<b>ISM</b>	Supméca - Institut supérieur de mécanique de Paris
<b>IUT</b>	Institut universitaire de technologie
<b>MENJ</b>	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
<b>MESRI</b>	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
<b>MNHN</b>	Muséum national d'histoire naturelle
<b>NFI</b>	Nouvelle formation d'ingénieur
<b>Obs</b>	Observatoire de Paris
<b>PACA</b>	Provence – Alpes-Côte-d'Azur
<b>SIES</b>	Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
<b>SISE</b>	Système d'information sur le suivi des étudiants
<b>STS</b>	Section de techniciens supérieurs
<b>UT</b>	Université de technologie

Abréviations	
<b>adm.</b>	administratives
<b>archit.</b>	architecture
<b>ass.</b>	assimilés
<b>Dauph.</b>	Université de Paris-Dauphine
<b>éc.</b>	écoles
<b>ens.</b>	enseignement
<b>form.</b>	formations
<b>ing.</b>	ingénieurs
<b>métro.</b>	métropolitaine
<b>min.</b>	ministères
<b>nd.</b>	non disponible
<b>s.</b>	secret statistique
<b>soc.</b>	sociales
<b>sup.</b>	supérieur
<b>univ.</b>	université ou universitaire

- L'état de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France

Cette publication permet de faire le bilan annuel chiffré du système d'enseignement supérieur et de recherche français, de le situer au niveau international et de suivre ses évolutions, notamment sur le long terme. Les thèmes abordés dans cette ouvrage : financement, ressources humaines, accès au supérieur, réussite, qualification, insertion des diplômés, vie étudiante, recherche en biotechnologie ou nanotechnologie, participation aux programmes européens de recherche et d'innovation, publications, brevets, etc.

Un site web dédié est associé à cette publication. Adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau, il propose une exploration interactive du contenu et de nombreuses fonctionnalités pour approfondir votre analyse :

- Lexique
- Moteur de recherche
- Chiffres clés
- Accès aux références associées à chacune des contributions
- Graphiques interactifs
- Accès à l'ensemble des données sous-jacentes proposées en licence ouverte

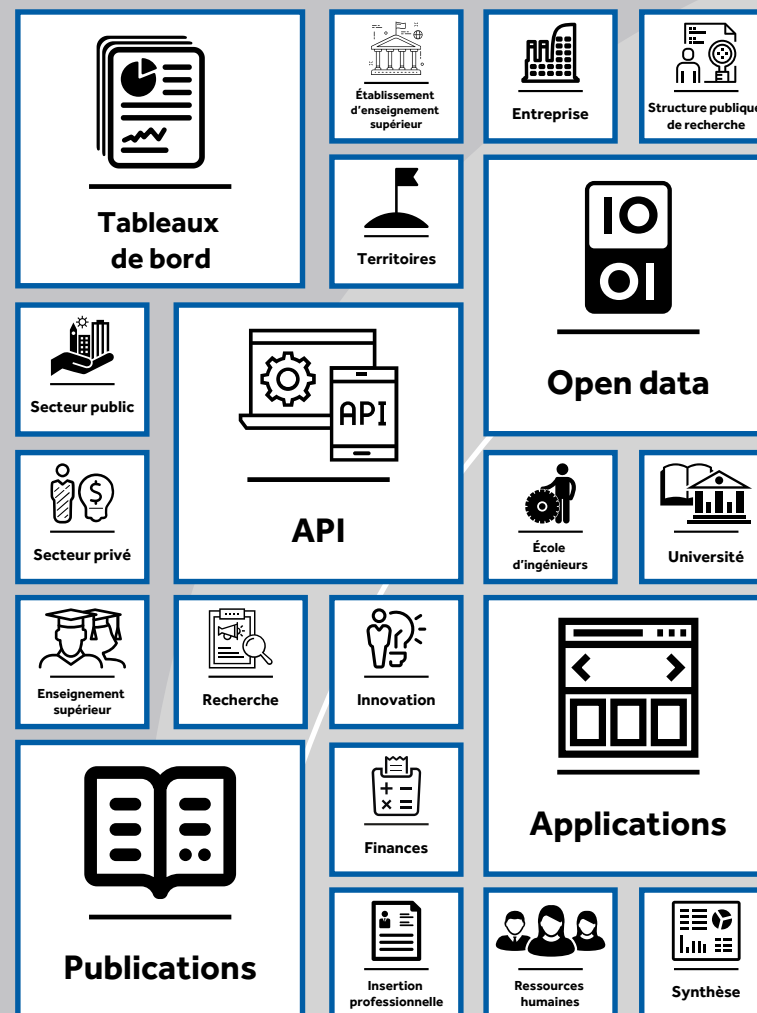
<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eer/FR/>



- Les publications statistiques du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et l'innovation

<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr>

- #dataESR vous aide à trouver les ressources en données sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation



publications, tableaux de bord, applications, open data, API sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

<https://data.esr.gouv.fr>






Ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation  
DGESIP/DGRI-SIES  
Sous-direction des systèmes  
d'information et des études statistiques  
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)  
[atlas.regional@enseignementsup.gouv.fr](mailto:atlas.regional@enseignementsup.gouv.fr)

Prix 15 euros  
ISSN 1625-6247  
Dépôt légal  
3<sup>e</sup> trimestre 2019  
ISBN 978-2-11-155091-9



9 782111 550919

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>
--	--